**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand

**Band:** 77 (1950)

**Heft:** 12

**Artikel:** Mots croisés : résultats du concours de juillet

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-227471

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de banque, il articula posément, à l'usage de l'auditoire :

— C'est un règlement pour va-nu-pieds! Ces messieurs de la compagnie auraient-ils peur, en acceptant les billets de mille francs, que ça comble le déficit?

Ce qui fit beaucoup rire. Et, se penchant vers un vieux monsieur mal vêtu qui le contemplait bouche-bée, Buffet lui glissa son billet de mille francs dans la main.

— Tenez, mon brave, dit-il, voilà pour vous acheter un autobus le jour de la vente aux enchères qui suivra la faillite prochaine. Mais faites bien attention, ne vous en laissez pas refiler un qui n'ait pas de règlement : vous ne pourriez pas le faire démarrer.

Puis, sur ces propos qui achevèrent de mettre la foule en joie, nous descendîmes allègrement, suivis du murmure admiratif qui accompagne la sortie des grands comédiens. Buffet était radieux.

— Je crois, me dit-il, que je me suis assez bien comporté. Mais ils ne l'emporteront pas en paradis leur satané autobus. A partir de demain, je resquille jusqu'à ce que j'aie récupéré mes mille francs.

Le lendemain, Buffet commençait en effet sa « cure de récupération ». Il montait gaillardement dans l'autobus 62 à Alésia et en descendait, sans avoir payé, à Vaugirard, où un inspecteur assermenté en civil lui mettait la main au collet et lui infligeait, après un échange de propos que je ne rapporterai pas, vu l'orthographe difficile, une contravention représentant six fois le prix du voyage.

Depuis cet incident regrettable, Buffet marche beaucoup. Il prétend que c'est excellent pour les bronches!

> Ton fils affectionné : Justin. p. c. c. Claude Marti.

# **MOTS CROISÉS**

## Résultats du concours de juillet

Trois concurrents seulement sont parvenus à remplir leur « grille » juste et conformément à la « grille originale ». Ils ont droit à un abonnement transmissible. Ce sont :

Mme Renée Heer, professeur, av. Dapples 38, Lausanne.

M. A. Michaud-Mercier, Orbe.

M. Albert Moret, Huémoz sur Ollon.

Bravo, car le « Mots croisés » renfermait de bien amusantes subtilités de sens.

Mais le plaisir n'est-il pas précisément de vaincre la difficulté, comme l'affirme un des concurrents.

Les gagnants voudront bien faire connaître l'adresse de l'abonné de leur choix à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Dix nouveaux abonnements transmissibles viendront récompenser ceux qui nous enverront la «grille » ci-après remplie correctement d'ici au 31 août.

N.B. — Vous avez raison, M. Claude Pahud, c'est par erreur que l'on vous a domicilié à

-« Clarens » au lieu de « Lucens » et vous avez droit à un abonnement transmissible pour le concours de mai. Toutes nos excuses.

Cher M. J. Corbaz, bien reçu votre amusant « mots croisés » à la vaudoise. C'est avec plaisir que nous le publierons à l'occasion. A vous l'expression de nos bons souvenirs.

Un concurrent de Moudon ayant droit à un abonnement transmissible nous prie de le lui adresser. Or, nous avons bien spécifié que les abonnements transmissibles ne peuvent être adressés par l'abonné-concurrent qu'à une autre personne que lui-même.

### Solution du problème de juillet :

Horizontalement: 1. Talonnettes. — 2. Tompouce. — 3. Feu; ra. — 4. Elier; sieur. — 5. Nés; étisie. — 6. Atever. — 7. Troc. — 8. (inv.) mer; sapalon. — 9. Et; Regina. — 10. Roi; er; mal. — 11. Bossu; égaré.

Verticalement: 1. Fenêtre. — 2. Atèle; retro. — 3. Louis; om; os. — 4. Om; ic; ris. 5. N.P.; ré; se. — 6. Noé; tapage. — 7. Eu; sit; pire. — 8. T.C.; Iseran. — 9. Té; (inv.) vie; lama. — 10. Ruée; ar. — 11. Star; ronfle.